460 rue principale
76870 BEAUSSAULT
☎ 02 35 90 98 01
sivoshautebethune@orange.fr

Conseil Syndical du mercredi 08 avril 2026

❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ ❖

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 08 avril à 18 heures 00, les membres du Conseil Syndical élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis à la Mairie de Beaussault sur la convocation du 02 avril 2026 qui leur a été adressée par le Président sortant, Monsieur Pascal LEFEBVRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEBVRE, Président sortant, qui a déclaré installer, dans leurs fonctions de conseillers syndicaux :

Présents :
Beaussault : Laurent FOURNIER et Maguy LEFEBVRE
Compainville : David LECERF et Laeticia MORIN
Le Thil Riberpré : Francis BOURGUIGNON
Mesnil-Mauger : Pascal LEFEBVRE et Valérie PASSÉ

Absent excusé :
Le Thil Riberpré : Franck MACAIGNE

Monsieur Francis BOURGUIGNON, doyen d'âge parmi les conseillers syndicaux a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Avant de procéder au vote, des scrutateurs ont été choisis parmi les délégués communaux présents, Mme Lefebvre Maguy et Mme MORIN Laeticia ont rempli ce rôle.
M. FOURNIER Laurent a été désigné secrétaire.

❖ Compte rendu dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 02 mars 2026 envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité.

❖ Election du Président (Délibération 8/2026)

Le Président de séance explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
Premier tour de scrutin :

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 7
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :
- Monsieur Pascal LEFEBVRE : 6 voix (six)
- Blanc : 1

Monsieur Pascal LEFEBVRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.
Monsieur Pascal LEFEBVRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

- **Election des Vice-Présidents (Délib 9/2026)**

Conformément à l'article 6 des statuts du SIVOS, les membres du Conseil Syndical élisent deux vice-présidents.

- Premier Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 7
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :
- Monsieur Laurent FOURNIER : 6 voix
- Blanc : 1

Monsieur Laurent FOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Vice-Président, et a été installé.
Monsieur Laurent FOURNIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

- Deuxième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 7
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :
- Monsieur David LECERF : 6 voix
- Blanc : 1

Monsieur David LECERF, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Vice-Président, et a été installé.
Monsieur David LECERF a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

❖ Election d'un secrétaire (Délib 10/2026)

Conformément à l'article 6 des statuts du SIVOS, les membres du Conseil Syndical élisent un secrétaire.

Premier tour de scrutin :

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 7
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

A obtenu :
- Monsieur Francis BOURGUIGNON : 7 voix

Monsieur Francis BOURGUIGNON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Secrétaire, et a été installé.
Monsieur Francis BOURGUIGNON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

❖ Indemnités de fonction du Président (Délib 11/2026)

- Considérant que le Syndicat de Communes est situé dans la tranche de population : de 1000 à 3499 ;

Le Conseil Syndical fixe les indemnités du Président à 8% de l'indice Terminal de la Fonction Publique à compter du 09 avril 2026.

❖ Tarification transport scolaire (Délib 12/2026)

Comme chaque année, la Région Normandie demande au Sivos s'il souhaite prendre en charge une partie du coût du transport scolaire par enfant pour la prochaine rentrée scolaire.
Le tarif de transport par enfant de maternelle et de primaire à compter de l'année 2026/2027 passe à 72€ contre 70€ auparavant.
Le tarif régional demandé aux familles est de 36€ pour celles qui ont un quotient familial inférieur à 500€ et 72€ pour celles qui ont quotient familial supérieur à 500€.
Après discussion, les membres du Conseil Syndical souhaitent garder la même participation qu'auparavant soit 30€ par enfant de maternelle et de primaire à compter des inscriptions pour l'année scolaire 2026/2027.

❖ Questions diverses

- M. LECERF demande de combien est la participation par enfant pour les fournitures scolaires dans les écoles. Monsieur le Président l'informe que le montant est de 60€ par enfant.
- Mme PASSÉ fait remarquer que certains cars de transports scolaires roulent un peu vite et n'anticipent pas leur trajet (ne se garent pas à l'avance, s'engagent alors qu'un autre véhicule arrive…)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 18h55.

PV arrêté à la séance du 24.08.2026